

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST**

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session régulière du 7 août 2017

Session régulière du Conseil municipal de Notre-Dame de Lorette, tenue le 7 août 2017, à 19 h 00 et au lieu habituel.

Sont présents : Mme Georgette Bouchard
 Mme Édith Lalancette
 M. Serge Dufour
 M. Michel Mercier
 M. André Côté
Est absente : Mme Louise De Launière

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire M. Daniel Tremblay. Mme Nadia Cloutier-St-Pierre, la directrice générale assiste à la rencontre à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution no 3829-08-17

Adoption de l'ordre du jour

Mot de bienvenue
Adoption de l'ordre du jour
Adoption du procès-verbal de la session du 3 juillet 2017
Comptes du mois

1. Règlement 170-17 - Concernant la prévention incendie
2. Plan d'intervention pour le réseau d'aqueduc et d'égouts – suivi
3. L'Orée des bois - Sentier de raccordement au lien intégrateur
4. Projet de règlement 171-17 – La création d'une réserve financière pour le financement d'un fonds de développement économique.
5. Reporter la séance du conseil de septembre au 6 septembre
6. Chalet des loisirs – Addenda #1, session de travail spéciale
7. Chalet des loisirs – Recommandation du comité de travail
8. Contrat de travail et description de tâche de la directrice générale;
9. Affaires nouvelles
10. Correspondance
11. Période de questions
12. Levée de la rencontre

IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Dufour
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que l'ordre du jour soit adopté en déplaçant les points 6 et 7 après le point 9 et que les sujets suivants soient ajoutés à la section affaires nouvelles :

- Tours de communication au lac Mathieu

ADOPTÉE

Résolution no 3830-08-17 Adoption du procès-verbal du 3 juillet 2017

Attendu que les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu, le 17 juillet, la copie du procès-verbal de la session régulière du 3 juillet 2017

EN CONSÉQUENCE ;
IL EST PROPOSÉ PAR Mme Georgette Bouchard
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette adopte le procès-verbal du 3 juillet 2017 tel que rédigé..

ADOPTÉE

Résolution no 3831-08-17 Ratification des comptes

Comptes déjà payé en Août (journal des chèques)

Chèque ou paiement direct	Bénéficiaire	Montant	Date
'704	Énergie Hydroélectrique Mistassini	350 000.00 \$	2017-07-20
'709	'LANGEVIN, Raphael	698.11 \$	2017-07-05
'710	'BOUCHARD, Georgette	839.13 \$	2017-07-04
'711	'CÔTÉ, André	839.13 \$	2017-07-04
'712	'DE LAUNIÈRE Louise	839.13 \$	2017-07-04
'713	'DUFOUR, Serge	839.13 \$	2017-07-04
'714	'LALANCETTE, Édith	839.13 \$	2017-07-04
'715	'MERCIER, Michel	839.13 \$	2017-07-04
'716	'TREMBLAY, Daniel	2 375.62 \$	2017-07-04
'717	'Dufour & frères inc.	2 874.38 \$	2017-07-04
'718	'MRC DE MARIA-CHAPDELAINE	5 239.00 \$	2017-07-04
'719	'9044-2302 Québec inc	1 057.77 \$	2017-07-04
'720	A. D. M. Q.	332.28 \$	2017-07-05
'721	'Daniel Tremblay	137.96 \$	2017-07-05
'722	'JLT Sports Inc	74.73 \$	2017-07-05
'723	'Louise de Launière	106.22 \$	2017-07-05
'724	'Maxxam Analytique	142.57 \$	2017-07-05
'725	'Raphael Langevin	251.40 \$	2017-07-05
'726	'Rénomax	144.38 \$	2017-07-05
'727	'Simard Boivin Lemieux Avocats	160.97 \$	2017-07-05
'728	'TELENET	91.98 \$	2017-07-05
'729	'Tell-Tech	1 103.71 \$	2017-07-05
'730	'TNT Atelier	1 828.10 \$	2017-07-05
'731	'Ville de Dolbeau-Mistassini	40.00 \$	2017-07-05
'732	'Yannick Paquet	544.93 \$	2017-07-05

'733	'Joanie Riendeau	1 037.50 \$	2017-07-05
'734	'Raymond Chabot Grant Thornton	3 664.83 \$	2017-07-05
'735	'Gaudreault Mini-Mécanique	2 483.46 \$	2017-07-10
736	Fédération Québécois des municipalités	1 077.33 \$	2017-07-10
'739	'Fondation Maison Colombe Veilleux	50.00 \$	2017-07-18
'740	'L'Union des Producteurs agricoles	100.00 \$	2017-07-18
741	Fondation 33	250.00 \$	2017-07-25
Pa	DAS Fédérales	853.04 \$	2017-07-12
Pa	DAS provinciale	2 271.87 \$	2017-07-13
Pa	'Bell Canada	102.83 \$	2017-07-05
Pa	'Hydro Québec 715	735.14 \$	2017-07-05
Pa	Nadia Cloutier-St-Pierre	675.30 \$	2017-07-05
Pa	'Hydro-Québec 533	73.80 \$	2017-07-10
Pa	'Hydro-Québec 475	239.66 \$	2017-07-10
Pa	'CLOUTIER-ST-PIERRE, Nadia	497.70 \$	2017-07-05
Pa	'CLOUTIER-ST-PIERRE, Nadia	497.70 \$	2017-07-12
Pa	'CLOUTIER-ST-PIERRE, Nadia	497.70 \$	2017-07-19
Pa	'CLOUTIER-ST-PIERRE, Nadia	497.70 \$	2017-07-26
Pa	Carolle Parent	170.00 \$	2017-07-13

Total des comptes déjà payés

388 014.45 \$

Comptes à payer en août 2017

Fournisseur	Description	Montant
A. G. I. R.	développement touristique	1 482.03 \$
Bell Canada	Téléphone	102.83 \$
Croix-Rouge	Service aux sinistrés	160.00 \$
Hydro québec	électricité édifice municipal	488.16 \$
Hydro québec	électricité édifice municipal	886.97 \$
Hydro québec	électricité éclairage de rues	137.78 \$
Hydro Québec	électricité éclairage de rues	142.92 \$
Les composantes du Lac	outillage	133.32 \$
Librairie centrale	fournitures de bureau	10.68 \$
Librairie centrale	fournitures de bureau	116.44 \$
Louise de Launière	Frais de déplacement	26.88 \$
Maxxam analytique	analyse de l'eau potable	59.79 \$
Maxxam analytique	analyse de l'eau potable	100.03 \$
Mégaburo	Photocopieur	121.46 \$
Normand Schmitt	Formation secouristes	50.00 \$
Petite caisse	divers - voir annexe	337.07 \$
Postes canada	Frais de poste	22.82 \$
Protection incendie GT	équipement incendie	80.46 \$
Raphael Langevin	divers	-5.69 \$

Rénomax	outils + ent. Réparation chalet loisirs	-4.14 \$
Rénomax	outils	137.96 \$
Rénomax	outils +autre + équipement protection	157.00 \$
Rénomax	outils	106.41 \$
Rénomax	outils ent. Réparation réseau eau	117.23 \$
Simard Boivin Lemieux	service juridique	114.98 \$
Simard Boivin Lemieux	service juridique	114.98 \$
TNT Atelier	Affiches	1 063.53 \$
Ville de Dolbeau-Mistassini	Service incendie 2/2	8 881.00 \$
Total à payer		13 660.87 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
 APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la liste des comptes à payer et celle des comptes déjà payés soient acceptées telle que rédigée;

ADOPTÉE

Résolution no 3832-08-17
 Règlement

Règlement 170-17 – Concernant la prévention des incendies

Considérant les pouvoirs octroyés à la municipalité aux termes du *Code municipal du Québec* (CMQ)) et de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM);

Considérant les dispositions du *Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie* (SCRSI) de la MRC de Maria-Chapdelaine actuellement en vigueur ;

Considérant la nécessité de mettre à jour la réglementation adoptée en 2006 et amendée en 2010 en matière de prévention incendie afin de tenir compte de la réalité;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 04-07-2017.

EN CONSÉQUENCE,
 IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Mercier
 APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

Que le conseil municipal adopte le règlement 170-17

ADOPTÉE

Résolution no 3833-08-17

Plan d'intervention pour le réseau d'aqueduc et d'égouts – suivi

Attendu que la municipalité doit faire la mise à jour de son plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc, d'égouts et de chaussées;

Attendu que la municipalité a reçu une proposition de services de la firme d'ingénieurs Groupe MSH.

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette accepte la proposition de services du Groupe MSH, au montant de douze mille cent dollars (12 100.00\$) plus taxes applicables ;

Que la directrice générale soit autorisée à signer l'offre de service, pour et au nom de la Municipalité ainsi que toute documentation devant être signée par la Municipalité dans le meilleur intérêt de celle-ci concernant la réalisation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc, d'égouts et de chaussées et ;

Que la directrice générale soit autorisée à coordonner le projet et à livrer le suivi lorsque nécessaire.

ADOPTÉE

Résolution no 3834-08-17

Sentier de raccordement au lien intégrateur

Attendu que la municipalité a reçu le rapport fait par le groupe A.G.I.R. concernant la caractérisation du sentier de raccordement au lien intégrateur;

Attendu que le coût des travaux nécessaires à l'aménagement du sentier de raccordement est estimé à 30 893.00\$.

Il EST PROPOSÉ PAR M. Serge Dufour
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la municipalité accepte le dépôt du rapport du groupe A. G. I. R. ;

Que la corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette dépose une demande de contribution financière dans le FDTR auprès de la MRC de Maria-Chapdelaine au montant de 30893.00\$ et;

Que la directrice générale, Mme Nadia Cloutier-St-Pierre soit par la présente autorisée à compléter et à signer la demande de contribution dans le FDTR, pour et au nom de la Municipalité ainsi que toute documentation devant être signée par la Municipalité dans le meilleur intérêt de celle-ci concernant la réalisation du sentier de raccordement au lien intégrateur.

ADOPTÉE

Résolution no 3835-08-17

Projet de règlement 171-17 – La création d'une réserve financière pour le financement d'un fonds de développement économique

Il EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette accepte le dépôt du projet de règlement 171-17 concernant la création d'une réserve financière pour le financement d'un fonds de développement économique et demande à la directrice générale de faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de l'autorisation des ministères concernés.

ADOPTÉE

Résolution no 3836-08-17 Reporter la séance du conseil de septembre au 6 septembre

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Mercier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la séance ordinaire du conseil prévue le 5 septembre soit reportée au mercredi 6 septembre 2017 à 19 h 00 à la salle des délibérations du conseil municipal et qu'un avis public soit envoyé dans tous les foyers de la municipalité.

ADOPTÉE

Contrat de travail et description de tâche de la directrice générale

La directrice générale dépose une proposition pour le renouvellement de son contrat de travail.

Affaires nouvelles

Tours de communication au lac Mathieu

La municipalité détient le permis de construction des deux tours sur le terrain du chalet des loisirs. Il reste seulement au conseil de la fabrique à donner son approbation à Digicom pour la tour à ériger en arrière de l'église.

ADOPTÉE.

Résolution no 3837-08-17 Ajournement de la séance

Attendu que selon l'article 154 du *code municipal (C.27.1)*, toute séance peut être ajournée par le conseil à une autre heure du même jour ou à un jour subséquent, sans qu'il soit nécessaire de donner avis de l'ajournement aux membres qui n'étaient pas présents, sauf le cas de l'article 155.

IL EST PROPOSÉ PAR Georgette Bouchard
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette décrète que la présente séance soit ajournée au jeudi 10 août 2017 19 h00 à la salle des délibérations du conseil municipal et :

Que la séance soit levée à 20 h 30.

ADOPTÉE

Daniel Tremblay, maire

Nadia Cloutier-St-Pierre,
Directrice générale et secrétaire-trésorière.